

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2023

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : Mme Aline BOURLON, Mme Dominique CHAUSSEY, Mme Isabelle BOUTIN, M. Gérard EPOULET, M. Ivan GALLIEZ, Mme Charlotte MORICHON, M. Guillaume FILLION, M. Quentin VIGNAULT.

Absents excusés :

Mme DEBORDE Sonia (pouvoir à M. Ivan GALLIEZ),
M. Alexandre PENNINGER (pouvoir à Mme Isabelle BOUTIN),
M. Olivier FOUILLET (pouvoir à M. Gérard EPOULET)
M. Serge NERRIÈRE, M. Geoffrey CHARLET, Mme Evelyne MENARD.

Date de la convocation : 17/11/2023

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUTIN

1/ APPROBATION du compte rendu du 26/10/2023

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATIONS

➤ **Délibération 31/2023** : **Agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024. C'est une procédure obligatoire que les communes doivent mettre en œuvre. A cet effet, nous avons sollicité 2 personnes de la commune qui ont accepté cette mission. Il s'agit de M. Pelletier Stéphane et de M. Werdmuller Claude.

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité :

- ***La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à raison de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.***
- ***Les agents seront rémunérés selon le barème suivant : 2.50 € par feuille de logement remplie et 2.50 € par bulletin individuel rempli.***
- ***Indemnité de frais de déplacement***
- ***Prime de fin de collecte***
- ***Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette décision***

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident et autorisent Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **Délibération 32/2023 : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le CCAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est demandé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2024.

La généralisation de la nomenclature M57 tient compte des spécificités des collectivités locales de moins de 3 500 habitants qui font l'objet d'un référentiel simplifié et des règles budgétaires et comptables assouplies.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

A) CTER (comité technique d'effacement des réseaux)

Monsieur le Maire rappelle le projet global déjà évoqué concernant le projet d'aménagement de l'entrée de Rouvre (côté la chapelle St Aubin). Il informe les membres du Conseil que ce dossier intègre l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de l'entrée de ROUVRE jusqu'à l'entrée du lotissement des Champs Ferrets. La municipalité est accompagnée par ID79, structure de conseil du Conseil Départemental. Il indique que ce projet a pour but, d'améliorer l'esthétique, d'optimiser l'intégration des réseaux dans l'environnement et de sécuriser la voie. M. le Maire évoque également, qu'il est envisagé de mettre en valeur la Chapelle en la rendant plus visible.

B) Conseil d'école

Monsieur le Maire indique que le conseil d'école a eu lieu le 16 novembre, avec une présentation effectuée par le Directeur, M. Guillemain, du projet NEFLE, des effectifs, des projets d'école pour l'exercice 2023/2024 ainsi qu'un compte rendu de la commission scolaire. Il ajoute que la mise en place des nouveaux services pendant la pause méridienne semble porter ses fruits. Les tensions entre les élèves qui avaient été constatées l'année dernière, semblent avoir fortement diminuées.

C) Aménagement du stade

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le cadre du projet d'aménagement du stade, il sera nécessaire de réparer les fissures, un devis est en attente. La plateforme de 40mx30m accueillera un City stade. Les demandes de devis pour le City et un parcours ont été adressés.

D) Enquête publique Assainissement

Monsieur le Maire annonce qu'une enquête publique se déroulera du 24 novembre au 15 décembre 2023, elle a pour but de réviser les zonages, le commissaire enquêteur sera présent le 4 décembre à la mairie pour recevoir le public. Il invite les membres du conseil à consulter les cartes qui sont affichées dans le hall d'accueil, ainsi que le dossier mis à disposition.

E) Projet achat tondeuse

Monsieur le Maire explique que la réparation de la tondeuse est trop onéreuse (remplacement du lamier pour une machine qui a 20 ans). Il a sollicité un devis pour l'achat d'une nouvelle machine. Ce devis fera l'objet d'échanges avec les élus dans les prochaines semaines notamment au regard du budget.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Mme BOUTIN Isabelle demande pour quelles raisons le repas des aînés n'existe plus. Monsieur le Maire rappelle que cette pratique a disparu depuis de nombreuses années. Sauf erreur, le choix qui avait été fait était une participation pour les fêtes du 14 juillet qui profite à tous les habitants.

➤ **Prochain Conseil municipal : Jeudi 14 décembre 2023 à 20h00**

Fin du Conseil à 20 H